

# CHARTRE ÉTHIQUE GROUPE IPRA



# MOT DU PRÉSIDENT



La responsabilité sociétale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence, la lutte contre la corruption et contre la concurrence déloyale constituent des valeurs fondamentales du Groupe Ipra dans la conduite des affaires.

En référence à ces valeurs, le Groupe Ipra a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre une Charte définissant des principes de bonnes conduites pour aider et accompagner chaque collaborateur, quelle que soit sa position, dans l'exercice de ses fonctions.

Par cette Charte, le Groupe Ipra affirme son attachement à un comportement éthique, conforme à ses valeurs et respectueux de principes fondamentaux à l'égard des parties prenantes du Groupe (clients, partenaires, prestataires, concurrents, organismes publics, ...).

Il appartient à chacun de s'approprier cette Charte et d'en faire vivre les principes.

**Thierry DEREGNAUCOURT**

# INTRODUCTION

Au-delà des contraintes réglementaires et des sanctions juridiques, le respect des lois relève d'une démarche éthique.

Le Groupe Ipra attend de ses collaborateurs, y inclus les apprentis, alternants, stagiaires et de ses mandataires sociaux et membres de la Direction, qu'ils agissent dans le cadre professionnel en accord avec ces principes éthiques, en toutes circonstances, quels que soient leur métier et leurs niveaux de responsabilité.

Le Groupe Ipra attend aussi de ses prestataires, sous-traitants et fournisseurs qu'ils se conforment aux engagements de sa Charte Éthique.

Cette charte nous guide dans la pratique quotidienne de notre métier, les collaborateurs qui enfreignent ou n'honorent pas l'esprit de ces principes s'exposent à des mesures disciplinaires conformément au règlement intérieur et/ou dispositions légales.

Conscient que la Charte Éthique ne peut rappeler l'ensemble des lois et règlements ou conventions qui régissent les activités du Groupe, ni aborder toutes les situations qui peuvent se présenter, le Groupe Ipra engage chaque collaborateur à examiner et à réagir à ces situations avec intégrité, dans le respect des principes qui y sont énoncés, et en faisant preuve de bon sens.

Si vous avez le moindre doute sur une question en relation avec l'éthique, parlez-en et demandez conseil à votre hiérarchie.



# SOMMAIRE

## **01** Principes citoyens et sociétaux

Promouvoir le respect des droits humains

Promouvoir l'inclusion et la diversité

Lutter contre toute forme de discrimination

Respect de la vie privée

Préservation de l'environnement

Maintenir un environnement de travail sûr et sans risque

## **02** Principes fondamentaux en matière commerciale

Respect des lois et réglementations

Respect de la libre concurrence

Relations avec les clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux

Lutte contre la corruption

Prévention des conflits d'intérêts

Protection des informations confidentielles et des secrets commerciaux du Groupe et de nos partenaires

Protection des actifs de l'entreprise

## **03** Diffusion de la Charte Ethique

# 01 PRINCIPES CITOYENS ET SOCIÉTAUX



# 01 PRINCIPES CITOYENS ET SOCIÉTAUX



## **Promouvoir le respect des droits humains**

La notion de « droits humains » repose sur l'idée selon laquelle tout être humain possède des droits universels et inaliénables quel que soit le droit en vigueur dans l'État dans lequel il se trouve et sans distinction de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de religion. Cette vision a été consacrée par de nombreux textes nationaux et internationaux (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, Charte des Nations Unies, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme).

Nous n'avons recours à aucune forme de travail forcé. En conformité avec les conventions internationales, nous nous interdisons le travail des enfants.

Nous devons être respectueux des autres en traitant nos collaborateurs, nos collègues de travail et nos partenaires commerciaux comme nous aimerions qu'ils nous traitent.



## **Promouvoir l'inclusion et la diversité**

L'inclusion et la diversité sont des valeurs qui font partie intégrante de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Promouvoir la diversité et s'inscrire dans une démarche inclusive, c'est accorder une place à chacune et chacun, quelles que soient sa singularité, ses différences, ses opinions. C'est aussi considérer cette diversité comme créatrice de cohésion, de richesse, de bien-être, en faveur de la performance de l'entreprise.

Nous nous engageons à soutenir un environnement de travail propice à l'intégration, au sein duquel les différences individuelles entre les collaborateurs sont respectées et où le harcèlement n'a pas sa place.

# 01 PRINCIPES CITOYENS ET SOCIÉTAUX



## Lutter contre toute forme de discrimination

Nous prohibons toute forme de discrimination, au moment de l'embauche et pendant toute la durée de la relation de travail, fondée notamment sur le genre, l'âge, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, l'état de santé, la situation de handicap, l'appartenance syndicale, etc.

Nous bannissons et sanctionnons tout comportement pouvant porter atteinte à la dignité de l'individu, et notamment des agissements de harcèlement quelle qu'en soit la forme et quel qu'en soit le but.

Nous favorisons l'égalité des chances pour chaque collaborateur ou candidat en matière de promotion ou de recrutement.



## Respect de la vie privée

Nous devons garantir la confidentialité des données personnelles de nos collègues et collaborateurs, de nos clients, nos fournisseurs et de toute autre personne concernée par nos activités.

Nous informons les personnes concernées de la collecte et du traitement de leurs données personnelles pour leur permettre d'exercer leurs droits. Nous recueillons et traitons des données personnelles uniquement à des fins professionnelles spécifiques et légitimes. Nous ne collectons pas plus de données que nécessaire par rapport aux finalités poursuivies.

Nous ne pouvons partager avec des tiers, sans autorisation de la personne concernée et/ou de notre hiérarchie, les données personnelles auxquelles nous avons accès dans le cadre de nos fonctions.

# 01 PRINCIPES CITOYENS ET SOCIÉTAUX



## **Préservation de l'environnement**

Nous sommes conscients que nous avons l'obligation de contribuer à préserver l'environnement et la biodiversité de la planète pour les générations futures.

Nous nous efforçons de mener nos activités de manière à préserver et promouvoir un environnement sûr et propre, en utilisant l'énergie, les matériaux avec efficacité ; en minimisant l'impact néfaste sur l'environnement et la production de déchets et en traitant les déchets résiduels de façon sûre et responsable.



## **Maintenir un environnement de travail sûr et sans risque**

Nous contribuons à fournir un environnement de travail sûr, sain et respectueux, y compris en matière de santé et de sécurité, chacun a le devoir d'y participer par le respect des règles du Groupe en la matière.

Nous nous assurons que nos actes n'entraînent aucun risque, pour nous-mêmes ou pour les autres et nous nous assurons que nous savons ce qu'il faut faire en cas d'urgence sur le lieu de travail.

Nous signalons immédiatement au responsable sécurité de notre site ou à notre hiérarchie tout accident, même mineur, ainsi que tout comportement, installation ou situation de nature à compromettre la sécurité de notre environnement de travail.

# 02 PRINCIPES FONDAMENTAUX EN MATIÈRE COMMERCIALE



# 02 PRINCIPES FONDAMENTAUX EN MATIÈRE COMMERCIALE



## **Respect des lois et réglementations**

Nous sommes engagés à respecter les lois et réglementations dans chaque pays où nous exerçons notre activité.

Il est de notre responsabilité de connaître et respecter pleinement les lois et réglementations applicables, ainsi que les diverses politiques et directives établies par l'Entreprise dans ses divers domaines d'activité.

Nous sommes tenus de nous informer des dispositions en vigueur dans l'Entreprise concernant notre domaine de responsabilité, de les observer et de consulter, en cas de doute et de besoin, les services compétents pour obtenir des informations complémentaires et des conseils.



## **Respect de la libre concurrence**

Nous nous soucions de préserver une concurrence libre et non faussée, dans le respect des lois et pratiques en vigueur, sans entrave aux règles de la concurrence.

Aucune de nos actions ne doit empêcher, restreindre ou fausser la concurrence.

Nous refusons toutes les pratiques concurrentielles et commerciales déloyales, notamment toute entente avec les concurrents ou toute pratique concertée concernant notamment les conditions financières, la répartition des prestations, des marchés ou des clients.

Sont proscrits non seulement tout accord formalisé mais aussi toute pratique concertée et tout entretien informel ayant pour effet ou visant une restriction de la libre concurrence ou de la concurrence loyale.

# 02 PRINCIPES FONDAMENTAUX EN MATIÈRE COMMERCIALE



## **Relations avec les clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux**

Nous entretenons avec toutes les parties prenantes et, en particulier, avec nos clients, nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux, des relations placées sous le signe de l'honnêteté et de l'équité.

En conséquence, nous nous obligeons à honorer nos engagements contractuels et à respecter tant la lettre que l'esprit de ses accords commerciaux.

Nous nous engageons à payer nos fournisseurs aux échéances et conditions prévues, sauf s'il existe des raisons légitimes de ne pas le faire, comme par exemple l'absence de livraison des marchandises commandées ou de service non délivré.

Nous nous interdisons d'imposer des conditions abusives (notamment en matière de paiement, de délai...) à nos fournisseurs.

Nous ne pourrions continuer à travailler avec un fournisseur qui, de façon répétée, ne satisferait pas à nos attentes ou qui ne respecterait pas nos Principes Éthiques, notamment en matière de Droits de l'Homme et/ou de lutte contre la corruption.



## **Lutte contre la corruption et paiement de facilitation**

La corruption peut être active : c'est lorsqu'on propose ou promet un avantage indu.

Elle peut aussi être passive : c'est lorsqu'on sollicite ou qu'on accepte des offres ou des promesses d'argent, de cadeaux, de services ou d'avantages. La corruption peut être exercée vis-à-vis d'agents publics ou de toutes personnes privées. Elle a pour but d'obtenir de cette personne un acte facilité par sa fonction.

# 02 PRINCIPES FONDAMENTAUX EN MATIÈRE COMMERCIALE



## **Lutte contre la corruption et paiement de facilitation**

Nous respectons les dispositions légales et conventionnelles en matière de lutte contre la corruption et les paiements illicites et nous demandons à nos prestataires de faire de même.

Nous rémunérons nos prestataires, agents, consultants en raison de leurs compétences techniques, pour des prestations réellement fournies et dans le respect des clauses contractuelles et des réglementations applicables.

Nous ne sollicitons ni n'acceptons de cadeaux, divertissements ou autres avantages de la part de tiers liés à notre activité sauf dans le cadre d'actes de courtoisie ou d'hospitalité usuels ou des cadeaux de faible valeur (en conformité avec la politique de notre entreprise).

Chaque collaborateur doit informer sa hiérarchie :

- De toute sollicitation ou offre d'avantages personnels dont il est l'objet.
- De toute demande de paiement dont les modalités sortiraient du cadre du contrat ou des pratiques habituelles.



## **Prévention des conflits d'intérêts**

Afin de prévenir des situations de conflit d'intérêts même potentiel, nous devons être vigilants aux situations dans lesquelles l'objectivité de nos décisions professionnelles pourrait être altérée.

Nous devons nous abstenir de prendre part ou d'exercer une quelconque influence sur toute décision susceptible de mettre nos intérêts personnels (ou ceux de nos proches) en conflit avec les intérêts du groupe.

# 02 PRINCIPES FONDAMENTAUX EN MATIÈRE COMMERCIALE



## **Prévention des conflits d'intérêts**

Chaque collaborateur doit informer sa hiérarchie en cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel, qui pourrait influencer ou donner l'impression d'influer sur notre jugement et nos actes (par exemple, lorsqu'un parent travaille chez un fournisseur) ou lorsque nous occupons un poste, une fonction ou détenons un intérêt financier au sein de toute organisation qui est un concurrent, un client, un fournisseur ou un partenaire commercial dès lors que nos fonctions nous permettent d'avoir une influence sur la relation.



## **Protection des informations confidentielles et des secrets commerciaux du Groupe et de nos partenaires**

Nous nous efforçons de faire respecter, dans le Groupe et dans l'exécution de nos contrats, la confidentialité dans l'usage des données, des informations, du savoir-faire, des droits de propriété intellectuelle et industrielle et des secrets d'affaires, en lien avec nos activités.

Nous reconnaissons le fait que chacun d'entre nous a l'obligation de conserver ces informations et cette propriété intellectuelle de manière sûre et en toute confidentialité.

Cette obligation subsiste même après le départ du Groupe.

Nous appliquons les règles relatives à la sécurité informatique, édictée dans la Charte informatique du Groupe.

# 02 PRINCIPES FONDAMENTAUX EN MATIÈRE COMMERCIALE



## **Protection des informations confidentielles et des secrets commerciaux du Groupe et de nos partenaires**

Nous devons :

- Limiter la divulgation d'informations confidentielles aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance ;
- Conserver en toute sécurité toutes les données confidentielles, quel que soit leur format (papier ou électronique), qui ont trait aux activités de l'Entreprise et des sociétés avec lesquelles nous entretenons des relations d'affaires ;
- Empêcher toute divulgation d'informations confidentielles à des personnes externes au Groupe (y compris les membres de notre famille).

Nous prenons les mesures qui s'imposent afin d'éviter toute divulgation accidentelle ou utilisation abusive intentionnelle des informations confidentielles ou des secrets commerciaux et nous nous assurons que la sécurité de tous les appareils de stockage des informations est préservée en toute situation.



## **Protection des actifs de l'entreprise**

Nous devons gérer de manière responsable, le patrimoine du Groupe et prendre des décisions commerciales sur la base d'analyses risques-avantages transparentes.

Les actifs comprennent notamment les brevets, les marques, les savoir-faire, les listes de clients, des sous- traitants ou fournisseurs, les informations sur les marchés, les pratiques techniques ou commerciales, les offres commerciales et études techniques, et plus généralement toutes les données ou informations auxquelles nous avons accès dans l'exercice de nos fonctions.

# 02 PRINCIPES FONDAMENTAUX EN MATIÈRE COMMERCIALE



## Protection des actifs de l'entreprise

Ces ressources comprennent aussi les équipements, les biens, qui ont pour objet de nous permettre de réaliser les objectifs économiques fixés.

Nous sommes responsables des ressources qui nous sont allouées.

Nous devons :

- Préserver et protéger les ressources du Groupe, éviter qu'elles ne soient perdues, endommagées, mal utilisées, gaspillées, prêtées, transférées ou cédées sans autorisation.
- Utiliser les ressources du Groupe de manière responsable et à des fins professionnelles, licites et appropriées, afin de réaliser les objectifs fixés dans le cadre de nos missions, et dans le but de contribuer au développement des activités du Groupe, en se gardant de toute forme de gaspillage ou d'abus, notamment dans l'utilisation des avantages accordés.
- Garder à l'esprit que tous les actifs et documents appartiennent au Groupe Ipra. Ils sont mis à disposition de manière temporaire et demeurent la propriété du Groupe.

De même le nom de l'Entreprise ne peut être utilisé à des fins personnelles notamment sur les réseaux sociaux ou sur Internet. Nous ne pouvons en aucun cas parler au nom et pour le compte de l'Entreprise si nous n'y avons pas été expressément autorisés par la Direction.

# 03 DIFFUSION DE LA CHARTE ÉTHIQUE



# 03 DIFFUSION DE LA CHARTRE ÉTHIQUE



La présente charte est accessible sur l'intranet de l'entreprise.



Elle sera remise à tout nouveau collaborateur.



Enfin, elle est portée à la connaissance du public par une mise en ligne en français et en anglais sur notre site Internet.



[www.iprafrance.com](http://www.iprafrance.com)